

# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022**

Procès-verbal de l'assemblée du mardi 27 octobre 2022, à 19 h tenue dans les locaux du Club Optimiste St-Antoine au 245, boul. Lachapelle, Saint-Jérôme J7Z 7L2

## Inscription des membres :

22 membres et 2 non-membres se sont inscrit(e)s pour cette assemblée (voir Annexe 1).

#### 1. Accueil, ouverture et quorum

# 1.1 Vérification de la régularité de l'avis de convocation

Suzanne Lapointe, présidente, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie d'avoir répondu à l'invitation du C.A. Elle précise que la convocation à l'AGA 2022 a été publiée dans les délais prescrits, soit le 12 octobre 2022, dans le journal Info-Laurentides. Malheureusement, l'ordre du jour complet, accessible sur le site internet piloté par la Fédération des coopératives funéraires du Québec, n'a pas pu être mis en ligne. Il était toutefois possible de le consulter sur le site de la Coopérative.

## 1.2 Vérification du quorum

Le quorum est constaté et l'assemblée ouverte à 19h04.

1.3 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Sur proposition d'Alain Morin, appuyé par Serge Dionne, Jean-Guy Lorrain présidera l'assemblée.

Sur proposition de Serge Dionne, appuyé par Suzanne Lapointe, André Daoust agira à titre de secrétaire.

### 2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

La lecture est faite par Suzanne Lapointe qui demande que l'on puisse permettre à M. Pascal Desjardins-Labelle (Firme comptable Gariépy-Bussière) de présenter les états financiers audités au début de la rencontre, dans le but de le libérer dès que possible.

Sur proposition d'Éric Boily, appuyé par Marcel Vachon, les points 6. et 7. seront donc traités en premier. Une correction est apportée au libellé du point 7. : Il faudrait lire : Nomination de la firme comptable pour l'exercice 2022-2023

### 6. Présentation des rapports financiers de l'exercice 2021-2022

Pascal Desjardins-Labelle, cpa de la firme Gariépy Bussière cpa inc., nous présente les rapports audités, présentés précédemment au conseil d'administration lors de la réunion du 11 octobre (voir Annexe 2).

À la note 12 - Capital social, il faut lire :

Parts présentés à l'avoir des membres <u>6058 (2021 – 5310)</u> parts privilégiées de catégorie « A »...

Les questions posées ont trouvé réponse sur le champ.

Sur proposition de Serge Paquette, appuyé par Marcel Vachon, les états financiers pour l'année 2021-2022 se terminant le 30 juin 2022 sont adoptés. (voir Annexe 2)

7. Nomination des vérificateurs pour 2022-2023

Sur proposition de Camil Lécuyer, appuyé par Nicole Lamarre, la firme Gariépy Bussière cpa inc. est reconduite pour l'exercice financier 2022-2023.

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2019
Suzanne Lapointe présente un résumé du procès-verbal.

Sur proposition de Camil Lécuyer, appuyé par France Lanctôt, le procès-verbal est adopté. (voir Annexe 3)

4. Mot de la présidente du conseil d'administration

Suzanne Lapointe mentionne qu'étant donné l'arrivée récente de Martin Filion au poste de directeur général, la présentation du point 5. Rapport d'activités sera partie prenante du Mot de la présidente. (voir Annexe 4)

Elle souligne la présence de certains employé(e)s dont Julie-Isabelle Chayer (technicienne-comptable), Nicole Lamarre (préposée au salon) et Bernard Chauret (brancardier) avant de céder la parole à Martin Filion. Celui-ci exprime qu'il a la chance de se familiariser avec le domaine funéraire avec l'aide d'André Bouchard et qu'il souhaite que la Coopérative prenne encore plus d'ampleur dans les Basses Laurentides. Il sera toujours heureux de recevoir les membres à son bureau pour échanger.

5. Rapport d'activités

Sujet traité au point 4.

8. Modification au Règlement de régie interne

Quelques modifications ont été apportées (voir Annexe 5) et sont soumises pour adoption.

Au point 24 – Pouvoirs et responsabilités, il est suggéré d'écrire « et possiblement un directeur adjoint ».

Sur proposition d'Éric Boily, appuyé par Gilles Beauchamp, le document « Règlement de régie interne » est adopté avec modification.

#### 9. Élections

9.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection

Jean-Guy Lorrain est proposé comme président d'élection par Suzanne Lapointe, appuyée par Éric Boily.

- 9.2 Nombre de postes à pourvoir : 2 postes depuis 2020, 3 postes depuis 2021 et 4 postes vacants
- 9.3 Annonce des candidatures reçues

Jean-Guy Lorrain présente les personnes qui ont fait parvenir leur candidature dans les délais prescrits : Gilles Beauchamp, Éric Boily, André Daoust, Serge Dionne, Louis Labonté, Suzanne Lapointe, Jean-Guy Lorrain et Marcel Vachon ayant confirmé leur mise en candidature respective, Jean-Guy Lorrain les déclare élus au poste d'administrateurs.

Sur proposition d'André Daoust, appuyé par Serge Dionne, Serge Paquette est sollicité pour occuper le dernier poste d'administrateur disponible. Il accepte et est élu. Alain Morin et Cathy Bonenfant complètent l'équipe puisque leur mandat est valide jusqu'en 2023.

Après la levée de l'assemblée, les administrateurs fixeront ensemble la date de la prochaine rencontre visant à choisir les nouveaux dirigeants (présidence, vice-présidence, trésorerie), le poste de secrétaire étant attribué à Cathy Bonenfant (2023).

# 11. Tirage des prix de présence

Julie-Isabelle Chayer procède au tirage des prix de présences :

Jean Beauchamp, Marcel Vachon, Louis Labonté, Marcel Bertrand, Camil Lécuyer, Jean-Guy Lorrain, André Daoust, Michel Lalonde, Serge Dionne, France Lanctôt, Nicole Joly et Viviane Raymond se sont mérité les prix de présence.

#### 12. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Marcel Vachon, appuyé par Camil Lécuyer, l'assemblée est levée à 20h48.

Les administrateurs se sont consultés et ont fixé la prochaine réunion du conseil d'administration au mardi 15 novembre à 17h30 au local de la Coopérative funéraire, 328, rue de Martigny ouest, Saint-Jérôme.

Jean-Guy Lorrain, président d'assemblée

André Daoust, secrétaire d'assemblée

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : États financiers

Annexe 3 : Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2019

Annexe 4 : Mot de la présidente et Rapport d'activités

Annexe 5 : Règlement de régie interne